

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Savoie compte désormais 3 nouvelles Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS)

Ce 21 décembre, l'accord conventionnel interprofessionnel (ACI) de 3 nouvelles CPTS - Grand Aix-les-Bains, Arlysère et Tarentaise - a été signé, au siège de la CPAM de la Savoie (Assurance Maladie), en présence de l'Agence Régionale de Santé (ARS) Auvergne-Rhône-Alpes. Ainsi, le département compte désormais 8 CPTS qui couvrent, à elles toutes, 90% de la population savoyarde.

Qu'est-ce qu'une CPTS ? Une Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) est une structure d'exercice coordonné qui permet la structuration des soins de proximité dans un territoire donné.

Le processus de création d'une CPTS est assez long. Accompagnés par la CPAM et l'ARS, les professionnels de santé doivent d'abord présenter un pré-projet. S'il est validé, de premiers financements sont débloqués pour travailler sur le projet définitif, qui devra se concrétiser par la signature d'un Accord Conventionnel (ACI), actant la création de la CPTS.

A l'échelle du département, la CPAM est le principal financeur des CPTS. L'ARS apporte une aide financière au démarrage et à la structuration du projet. Les 2 organismes assurent également un accompagnement des CPTS dans la mise en œuvre de leur projet de santé et le suivi des missions définies dans l'accord conventionnel (ACI).

Quel est l'objectif des CPTS ? Sur un territoire, une CPTS a pour but de faciliter l'accès aux soins des patients et d'optimiser la coordination entre professionnels de santé et structures de soins.

Liste des CPTS de Savoie :

- Chambéry agglo,
- Grand Aix-les-Bains,
- Arlysère,
- Tarentaise,
- Haute Tarentaise,
- Cœur de Savoie,
- Yenne,
- Cœur des Bauges.



Dr Z. Ammari ; R. Percot (2^e rang), D. Van Outryve (Président de la CPTS) ; L. Fina (2^e rang) ; A. Laurent (Directeur de la CPAM), F. Limosin (Directrice départementale adjointe de l'ARS).



Dr C. Dubray ; N. Sabatier-Abidi (sage-femme, trésorière de la CPTS) ; A. Laurent (Directeur de la CPAM), F. LIMOSIN, (Directrice départementale adjointe de l'ARS).



A. Bertagnolio ; R. Percot ; Dr A. Mordiconi ; A. Laurent (Directeur de la CPAM).